



Il y a cent cinquante ans: la fondation de la banque Brière

(2^{ème} partie, de 1917 à nos jours)

A la première libération de Noyon, en mars 1917, la Caisse Commerciale Brière et C^{ie} était veuve de son directeur et avait perdu toutes ses valeurs. Devenu seul gérant de la banque, André Brière, alors sous les drapeaux, obtint une permission pour assister à l'assemblée générale du 13 janvier 1918, trois mois avant l'anéantissement du centre-ville lors de la dernière offensive allemande. A son retour, en 1919, il dut faire face à la reconstruction.

Un difficile entre-deux guerres

Si la grande offensive allemande du printemps 1918 conduisit à la destruction de l'établissement bancaire lors des batailles de Noyon (24-25 mars) et du Mont-Renaud (26 mars-30 avril), la comptabilité, le contenu des coffres et une partie des archives purent être transportés à Saumur où les employés de Noyon et de Compiègne s'étaient repliés pour constituer un bureau provisoire.

La libération définitive de l'Oise permit à la succursale de Compiègne d'être réouverte dès octobre 1918, tandis que la maison personnelle d'André Brière fut aménagée en banque provisoire en avril 1919 jusqu'à la reconstruction complète d'un nouvel établissement en 1924, au 9 rue de Belfort.



André Brière (1875-1961)

Marié à Renée Marie Annette Bougon (1886-1976) et père de trois enfants (Marie, Jacques et Michel), André Brière poursuivit l'œuvre de ses aïeux dans un contexte économique nouveau et défavorable : l'énorme chantier de la reconstruction et les longs recouvrements des dommages de guerre, la réforme fiscale initiée en 1913 instaurant l'impôt sur le revenu, la ruine de familles par faits de guerre, la fuite des investisseurs et des notables noyonnais vers la région parisienne... auxquels vinrent s'ajouter les variations de la valeur du franc (1920-1926), l'inflation galopante (1925-1928), la crise économique (1929-1933)...

Pour autant, la banque connut des périodes de grands bénéfices notamment de 1928 à 1931 et de 1937 à 1939, et put étendre son rayon d'action à Pont-Sainte-Maxence où son bureau provisoire, créé en 1914 pour accueillir les dépôts de la succursale de Compiègne, fut rendu permanent en 1929.

Le souvenir douloureux de la Grande Guerre

Les menaces d'une nouvelle guerre conduisirent André Brière à prendre les dispositions nécessaires pour préserver les intérêts des clients de la banque. Dès 1938, il loua des compartiments de coffres à Riom (Puy-de-Dôme), où résidaient ses beaux-parents, pour y transférer des titres. Lors de l'invasion de 1940, les valeurs, archives et livres de compte furent transportés au prix de pénibles voyages à Laigle (Orne), à Riom ainsi que sur la côte atlantique. Installé dans un petit appartement, le bureau de Riom se trouva curieusement situé au cœur du système bancaire français préconisé par le gouvernement en cas de repli. Le logement des employés dans une maison familiale permit de poursuivre une activité réduite à l'expédition des affaires courantes et à la réception d'une clientèle prévenue par le biais des petites annonces.

L'armistice venu, les bureaux de Noyon et de Compiègne réouvrirent leurs portes le 16 août 1940. Les contraintes de l'occupation sur la vie économique (pénurie de marchandises, difficulté des transports, entraves au commerce) réduisirent les activités de la banque à la seule conservation de capitaux considérés comme improductifs.

La loi du 13 juin 1941 organisa la profession bancaire par une réglementation exigeante, imposant à la banque Brière un minimum de capital fixé à 5 millions de francs, ce que fit l'assemblée générale du 14 mars 1943 en portant son capital à 5.562.000 F. Alors âgé de 68 ans et perdant peu à peu la vue, André Brière songea à préparer sa succession comme l'avait fait son père avec lui. Son fils Michel, diplômé de l'ESSEC, fut ainsi agréé co-gérant avant d'entrer en clandestinité pour échapper au Service du Travail Obligatoire jusqu'à la Libération (2 septembre 1944).

D'une banque à l'autre

Courant 1946, Michel Brière devint gérant en titre, de concert avec son père, subissant les difficultés d'une économie incertaine. Lorsqu'André Brière prit sa retraite, en 1949, son fils devint seul gérant de la Caisse Commerciale qui, malgré l'instabilité monétaire, vit son capital porté à 12.600.500 F en 1950 puis à 20 millions de francs en 1952 fractionné en 25.000 actions de 800 F. Ainsi, lors du centenaire de la banque, fêté le 31 mai 1954,

Augustin Baudoux, membre du conseil de surveillance, put déclarer que « la persistante vitalité de cette maison constitue la preuve indéniable que les banques locales à rayon d'action limité, à capital relativement faible, ont toujours leur raison d'être à côté des grands établissements de crédit (...) Une des raisons qui motivent la confiance dont elle est l'objet et qui en même temps expliquent la solidité de cette banque, c'est assurément la continuité : continuité dans la forme juridique de la Société créée et maintenue en commandite par actions, continuité des méthodes, continuité des personnes, stabilité d'un personnel compétent, dévoué, attaché à son rôle, obligeant envers ses clients ». Cette vision de l'établissement fut confirmée par son gérant qui déclara le même jour : « C'est je crois, parce que cette maison a toujours eu le sens de la mesure et qu'elle a cherché à maintenir un vrai contact humain avec ses déposants et ses emprunteurs qu'elle a conservé sans changement la structure de ses origines. Sans se laisser atteindre par un gigantisme que rendait nécessaire le développement des industries de base, elle a trouvé dans la confiance de ses déposants et de ses clients le support efficace qui lui a permis de franchir les étapes difficiles de son histoire. Très jeune encore avec ses cent ans, elle croit toujours pouvoir servir l'économie de cette belle région, plus faite d'entreprise à taille humaine que de puissantes affaires où les chiffres pèsent plus lourds que les individus ».

Pour autant, l'année suivante, en 1955, la structure juridique de l'entreprise fut modifiée en Société Anonyme.

Un développement régional

Si l'essor économique des Trente Glorieuses permit à la banque de substantiels bénéfices, la loi imposant le règlement par chèques des employés d'entreprises conduisit la Caisse Commerciale Brière à créer plusieurs bureaux dans le département afin de préserver ses parts de marché, voire d'en conquérir d'autres. Dans cette frénésie qui gagna toutes les banques françaises, l'établissement ouvrit des agences périodiques puis permanentes au Plessis-Belleville, à Crépy-en-Valois, à Creil-plateau, à Creil-ville et à Chantilly.

Mais à partir de 1973, l'inflation, le contrecoup du choc pétrolier et les restructurations bancaires amenèrent Michel Brière à concevoir une structure de dimension régionale.



Michel Brière (né en 1920)

Cette entreprise fut conditionnée par la nécessité de trouver un appui local et une assise à Paris, centre des autorités de tutelle. Un rapprochement fut ainsi réalisé en 1976 avec le groupe Ancienne Mutuelle, disposant à Paris de la banque de Financement pour l'Industrie et le Commerce, lequel prit le contrôle de la banque Mélinot, fondée à Amiens en 1904. Courant 1977, la famille Brière céda une partie importante de ses actions au groupe qui devint majoritaire. « Tant par leur répartition géographique que par leurs habitudes de travail, les trois banques sont complémentaires », insista Michel Brière lors de l'assemblée générale du 27 juin 1977, ajoutant : « (...) ce regroupement est porteur de développement et de croissance au service de l'économie picarde. » Fin 1978, Michel Brière se sépara de toutes ses actions et prit sa retraite. Le 24 janvier 1979, la banque Brière prit la dénomination de Banque de Picardie laquelle absorba le 1^{er} octobre de la même année la Banque Mélinot puis, en octobre 1987, la banque Mercier fondée à Senlis en 1885.

Admise au second marché de la Bourse de Lille le 20 septembre 1984, la Banque de Picardie poursuivit son développement sous le contrôle du groupe Crédit Commercial de France qui devint son actionnaire de référence en mars 1986 puis acquit la totalité de son capital le 4 mai 1999. En juillet 2000, le Groupe international HSBC absorba le CCF. L'ancienne banque Brière fait aujourd'hui partie intégrante d'un vaste empire financier transnational.

Jean-Yves Bonnard
Vice-président de la
Société historique de Noyon